

Réconcilier la France avec la compétitivité

Compétitivité et mondialisation.....	09
Enseignement supérieur.....	17
Recherche.....	21
Europe.....	25
Énergie.....	35
Agriculture.....	41
Gouvernement d'entreprise.....	49

Notre pays a une grande tradition de compétitivité. Sixième puissance économique mondiale, il est également le quatrième exportateur mondial et même le deuxième pour les services comme pour les produits agricoles et agro-alimentaires. La France est aussi le deuxième pays d'accueil des investissements étrangers ; elle présente l'une des meilleures productivités horaires du monde et certaines de ses entreprises sont des leaders mondiaux ou européens de leur secteur.

Nous ne sommes donc pas mal placés dans la compétition économique internationale (loin de là !), et pourtant les Français s'interrogent : **au nom des grands principes, faut-il accepter la mondialisation ou la combattre ?**

Or **ce questionnement quasi idéologique est à la fois inutile et contre-productif.** Inutile, parce que nous n'avons pas le choix d'accepter ou de refuser la mondialisation : elle est un fait auquel nous devons nous adapter. Contre-productive, parce qu'elle détourne l'attention des vrais problèmes stratégiques et opérationnels auxquels il nous faut désormais apporter des réponses.

Notre pays perd du terrain. À la fin des années 1990, la France était la 4^e puissance économique mondiale. Elle est aujourd'hui au 6^e rang derrière le Royaume-Uni et la Chine et se classe au 16^e rang pour le PIB par habitant, légèrement au-dessus de la moyenne de l'Union européenne à quinze. Notre écart de croissance avec l'Asie et l'Amérique du Nord se creuse et, depuis deux ans, notre déficit extérieur atteint des montants record qui révèlent au grand jour **une incapacité grandissante à compenser des coûts élevés par des performances suffisantes en matière de qualité et d'innovation.** Dans le domaine de la création de connaissances, le décrochage de l'Europe, et en Europe, de la France est devenue une réalité incontestée.

Cette dégradation de notre position relative entraîne un lourd manque à gagner. De 1999 à 2003, si nous avions su croître à la même vitesse que le monde, notre pays créerait aujourd'hui plus de 30 milliards d'euros de richesse supplémentaire chaque année. Et **cette richesse supplémentaire aurait pu permettre de créer des emplois ou être, au choix, réinvestie** dans la recherche et l'éducation, partagée entre les acteurs économiques, affectée au financement de nouvelles solidarités ou à la réduction de la dette publique.

Notre pays doit donc passer à l'action et adapter son organisation économique et sociale pour **stopper le gâchis et inverser la dynamique.** Cette question est centrale. Mais elle n'est pas la seule.

Autant il serait économiquement suicidaire de tourner le dos à la mondialisation (et intellectuellement absurde de la rejeter en bloc), autant il serait malhonnête et irresponsable de prétendre que celle-ci ne fait que des gagnants. La médaille, c'est incontestable, a son revers : **la mondialisation fait aussi des perdants.** Dans les pays développés, il s'agit avant tout des personnels peu qualifiés dans les secteurs exposés qui subissent de plein fouet la concurrence des pays à bas coût de main d'œuvre. Il faut donc réfléchir aux mesures à prendre en faveur de ceux qui restent, au moins momentanément, sur le bord de la route.

Dans les pages qui suivent, l'Institut Montaigne propose des réponses à ces questions.

La mobilisation est urgente si nous ne voulons pas devenir **un pays de seconde division** dans la compétition économique mondiale. **Mais c'est de cohérence que nous avons encore plus besoin** : on ne répond pas aux défis de la compétitivité avec des mesurette prises au gré des opportunités politiques. Le bilan économique et social des trente dernières années est loin d'être entièrement négatif, mais **nos institutions scolaires, économiques et sociales n'ont pas su mettre en synergie leurs objectifs de développement** à un moment où la France s'ouvrait au monde. C'est pourquoi notre pays n'a réussi qu'une mondialisation inachevée, ce qui est à l'origine de notre désarroi actuel.

C'est parfois dans le cadre européen que les réponses à apporter doivent s'inscrire : il est des domaines où, même avec la meilleure volonté du monde, la France, seule, ne peut rien. C'est pourquoi cette première partie comporte des propositions sur l'Europe. Dans le secteur de l'énergie par exemple, l'ampleur des défis géopolitiques et économiques à relever est telle que la France a besoin qu'émerge une stratégie intégrée à l'échelle européenne. Dans d'autres domaines, la France peut certes changer elle-même beaucoup de choses ; mais son action, pour gagner en efficacité, nécessiterait d'être relayée au niveau européen. Il en va ainsi, notamment, en matière d'agriculture, d'enseignement supérieur ou de recherche. Nous formulons ici un ensemble de propositions sur ces thèmes.

Si la stratégie économique de notre pays présente bien des synergies avec sa stratégie européenne, **notre besoin d'Europe n'est pas égal partout**. Il est vain de demander plus d'Europe pour plus d'Europe : les citoyens n'écoutent plus. L'Europe ne peut plus prétendre s'imposer par principe ou par idéologie : elle doit faire ses preuves. L'Institut Montaigne a toujours plaidé que **l'aventure européenne n'a de sens et d'avenir que si elle tend à créer une Europe utile**. Une Europe utile, c'est une Europe qui sert les objectifs de compétitivité et de rayonnement de ses États membres et qui améliore également la vie quotidienne de ses habitants par des initiatives concrètes. Le lecteur trouvera dans les pages suivantes des idées qui visent à l'y aider.

La mondialisation est une réalité à laquelle aucun pays, aussi puissant fût-il, n'a le choix de s'opposer ; en revanche, nous avons le choix entre nous y soumettre frileusement ou la regarder comme une **évolution riche de potentialités pour le peuple ingénieux que nous sommes**, même si elle présente des risques que nous devons apprendre à maîtriser. C'est pour cette seconde voie qu'a opté l'Institut Montaigne. Il prescrit à cet effet une mobilisation cohérente **pour libérer notre potentiel productif**, aider nos entreprises à croître et permettre au plus grand nombre de Français de bénéficier des bienfaits de la mondialisation.

SORTIR D'UNE VISION JUDICIARISÉE ET MALTHUSIENNE DU TRAVAIL

1. Assouplir et simplifier le droit du travail en contrepartie d'un engagement d'amélioration de l'employabilité

- Créer un **contrat de travail finalisé**, fondé sur le principe gagnant-gagnant de la validation d'une étape de carrière et de l'amélioration de l'employabilité des salariés, en échange d'une plus grande flexibilité pour l'employeur. Le contrat, d'une grande souplesse juridique, énoncerait les obligations de formation de l'entreprise, qui selon les cas seraient préalables à la prise de l'emploi, parallèles à sa réalisation ou interviendraient à son issue. Dans cette perspective d'évolution du droit du travail, les formes de contrats existantes ne seraient pas supprimées. Elles gardent leur intérêt pour faire face à certains besoins des entreprises.
- Lancer progressivement des **normes d'assurance employabilité de type ISO** qui donneraient aux entreprises s'engageant à améliorer l'employabilité de leurs salariés la possibilité de mettre en œuvre une politique de l'emploi simplifiée et assouplie.
- Promouvoir les « **accords de méthode**³ » pour simplifier les procédures dans les grandes entreprises.
- Instituer un **droit de recours à la médiation** des conflits sociaux avant tout recours administratif ou judiciaire.

2. Créer un ensemble de services publics et privés de l'emploi, capables de garantir la mobilité des salariés

- Créer au niveau régional un **label de qualité** accordé aux services publics et privés de l'emploi qui s'engagent sur des objectifs de reclassement.

³ Les accords de méthode sont des accords signés entre un employeur et les partenaires sociaux, qui fixent des règles de procédure dérogatoires au droit commun à appliquer en cas de négociation d'un plan de sauvegarde de l'emploi, pour simplifier et raccourcir les procédures. Si la concertation ainsi établie ne suffit pas à régler les problèmes de l'emploi qui se trouvaient posés, la procédure de consultation de droit commun peut être lancée.

- Établir le principe de la liberté pour tout demandeur d'emploi, comme pour toute entreprise proposant des offres, de s'adresser au service labellisé de son choix.
 - Mettre en œuvre un **portail commun** d'accès informatique au dossier unique du demandeur d'emploi, accessible à tous les opérateurs labellisés.
- > Voir également sur ce thème les propositions de la fiche « *Mobilité professionnelle, géographique et sociale* » page 57.

Inscrite dans le plan de cohésion sociale, la convention État-ANPE-Unedic signée le 5 mai 2006 marque une étape dans la rénovation du service public de l'emploi. Elle prévoit la mise en place du dossier unique du demandeur d'emploi et la mise en place d'un guichet unique par région.

3. Faire de la hausse du taux d'emploi le véritable objectif national

- Formuler et afficher des objectifs de politique économique en termes de taux d'emploi plutôt que de baisse du taux de chômage, dans une perspective d'accroissement de notre potentiel productif.
- Publier chaque mois les chiffres du taux d'emploi global et du taux d'emploi dans le secteur marchand afin d'évaluer la capacité réelle de notre pays à faire participer, sans discrimination, l'ensemble de sa population active à la création de richesses.

4. Libérer totalement le cumul emploi-retraite

- Poser en principe que le cumul est libre, même s'il aboutit à donner au retraité une rémunération globale plus forte que celle de son dernier salaire, sous réserve d'un contrôle de fraudes évidentes de la part de l'entreprise ou de l'intéressé.
- Ouvrir des droits complémentaires correspondant aux cotisations payées par les personnes en situation de cumul.

AIDER NOS PME À GRANDIR

1. Faciliter le démarrage, les fusions et la mise en réseau des PME

- Créer un **statut de transparence fiscale** pour les jeunes sociétés de capitaux (SARL, SAS ou SA) leur permettant d'opter pour l'imposition des résultats au niveau du revenu de chaque actionnaire et de déduire les pertes au démarrage.

- Reconnaître, encourager fiscalement et utiliser **les systèmes productifs locaux** qui se forment sur la base de l'initiative des entreprises⁴.
- Aider par la fiscalité les fusions visant à donner aux PME la taille critique et à exporter davantage.
- Inciter les PME à la mise en commun d'opérations et de fonctions (GRH, R&D, prospection, etc.).
- Inciter les **grands acheteurs publics** à collaborer avec des PME sur des projets communs, par exemple en diminuant les charges sociales sur le salaire des experts des grandes entreprises qui travaillent à temps partiel sur ces projets.

2. Promouvoir les PME innovantes

- Ouvrir les grands programmes structurants de R&D afin qu'ils donnent lieu à une coopération effective entre grandes entreprises et PME innovantes.
- Encourager les PME à déposer des brevets en finançant des **conseils en propriété industrielle** à l'occasion du premier dépôt d'un brevet.
- Mettre à leur disposition, par le biais d'OSÉO/SOFARIS, une **assurance défense-recours** pour les aider à faire face à d'éventuels litiges (contrefaçon ou contentieux liés à la propriété industrielle).

La mise en place du plan « Premier brevet gratuit » annoncé par le ministre des PME en décembre 2006, financé à hauteur de 25 % par le ministère et par Oséo à hauteur de 75 % – plafonné à 7 000 euros au total, va tout à fait dans ce sens. Parallèlement, parce que la défense d'un brevet est difficile et coûteuse, le ministère lancera avec les assureurs et les conseils en propriété industrielle une assurance protection de la propriété industrielle.

- Adopter au niveau européen « **le brevet communautaire** », un brevet unique valable dans les 27 pays. L'anglais devrait désormais être la seule langue obligatoire pour le dépôt de brevet. L'Union européenne devrait cependant prendre à sa charge, pendant trois ans, les frais de traduction pour les pays non anglophones.
- Élaborer au niveau de la Commission européenne et ouvrir à l'OMC des négociations sur un « **European small business act** ».
- Créer un site interactif (à partir de celui du ministère des PME par exemple) pour favoriser l'innovation (signalement de l'émergence de solutions innovantes, sensi-

⁴ Les systèmes productifs locaux sont au départ des associations d'entreprises, qui se regroupent dans une volonté de diversification maîtrisée d'une zone géographique donnée, d'exploitation d'une innovation, d'élévation de la qualité ou de spécialisation commerciale par exemple. Ils peuvent résulter aussi de la création de formations professionnelles communes ; leur caractéristique principale est l'esprit d'innovation, incarné le plus souvent par un ou plusieurs chefs d'entreprises leaders, leur évolutivité et leur flexibilité.

bilisation à l'importance de l'innovation, présentation de *success stories* françaises ou étrangères).

Pour favoriser le transfert de technologie vers les PME, le ministre chargé des PME a annoncé la mise en place, dès février 2007, par l'intermédiaire d'OSÉO, d'un outil gratuit de diffusion de l'innovation. Cette plateforme internet, baptisée Techneo, sera le point de rencontre entre les laboratoires et les PME.

3. Simplifier l'environnement administratif et réglementaire dans lequel évoluent les PME

- Mettre à la disposition des entreprises un « **agent de liaison** » qui servirait d'interface entre les PME et les administrations (URSSAF, retraites, sécurité sociale, fisc, douanes, inspection du travail) et jouerait un rôle d'accompagnement et de conseil auprès des entreprises pour tout ce qui concerne la réglementation.

Ce dispositif a été mis en place dans le cadre du statut « Gazelles » par le ministre des PME (statut de l'entreprise de croissance créé par l'article 13 de la Loi de Finances pour 2007), mais nous pensons qu'il devrait être étendu au plus grand nombre de PME possible.

- Créer dans chaque région un **guichet unique** dédié au développement des PME (compétent en matière d'aides financières, de veille concurrentielle, d'innovation, de partenariats recherche/industrie, d'aide à la prospection et à l'exportation, etc.), constitué avec le concours des multiples structures existantes (conseils régionaux, chambres de commerce et d'industrie, OSÉO, DRIRE, etc.) et piloté par un binôme constitué d'un DRH et d'un ingénieur conseil.

La mise en place d'un interlocuteur fiscal unique pour les PME en janvier 2006 va dans le bon sens, de même que l'annonce de la mise en place d'un interlocuteur social unique au plus tard avant le 1^{er} janvier 2008.

- Alléger l'ensemble des textes législatifs et réglementaires en mettant en place dans les ministères et les commissions parlementaires une **procédure rigoureuse d'identification des textes à modifier**, de suppression de tous ceux devenus **caducs ou obsolètes** et d'analyse d'impact de la réglementation.

4. Renforcer le management stratégique et les ressources humaines des PME

- Mettre en place un **crédit d'impôt formation ou un crédit d'impôt conseil** (dans les régions où les Fonds régionaux d'aide au conseil – FRAC – n'existent plus) au profit des dirigeants ou des créateurs de PME innovantes afin de renforcer leurs compétences dans le domaine du management et du business développement.

- Mettre en place sur le site Internet du ministère des PME un « **vivier de compétences** » permettant aux entreprises de recruter, filière par filière, les meilleurs spécialistes et les profils dont elles ont besoin pour se développer (gestionnaires, managers, personnels hautement qualifiés, etc.).
- Rassembler, au sein des guichets uniques évoqués ci-dessus, un réseau d'experts ayant une vraie connaissance en matière de prospection des marchés.

5. Améliorer l'efficacité de l'aide financière aux entreprises

- **Évaluer l'aide financière aux entreprises selon des critères d'efficacité** en étendant le domaine de compétences du Conseil d'orientation pour l'emploi à celui de la compétitivité des entreprises.
- Modifier, redéployer ou **supprimer les aides inefficaces** ou contre-productives qui, par exemple, incitent les entreprises à ne pas se moderniser.

ASSOCIER L'ENSEMBLE DES FRANÇAIS AUX FRUITS DES PERFORMANCES ÉCONOMIQUES DU PAYS

Aujourd'hui, la part de la richesse de nos concitoyens investie en actions est bien inférieure à celle des ménages américains ou britanniques ; les Français sont avant tout les créanciers, non les actionnaires de leurs entreprises et près de la moitié du capital de nos grandes entreprises appartient à des étrangers. Cette situation entraîne une forme de défiance nationale à l'égard des marchés, un sentiment de perte de contrôle de notre destin collectif et a pour effet de déformer nos préférences collectives en faveur de la sécurité de l'emploi et non des stratégies de croissance de nos entreprises, qui comportent nécessairement une part de risque mais peuvent avoir un rendement élevé (financier, économique, social). **C'est pourquoi il est essentiel aujourd'hui de passer d'une approche « défensive » du patriotisme économique (visant à dissuader les investisseurs étrangers de prendre le contrôle des entreprises françaises) à une approche offensive et positive consistant à faire des Français les actionnaires de leurs entreprises.**

1. Sensibiliser les Français aux coûts du patriotisme économique « défensif »

Immunité excessive donnée aux équipes dirigeantes en place, renonciation à des capitaux étrangers et à des savoir-faire dont nous ne disposons pas toujours, manques à gagner en termes de productivité et/ou de création de valeur, dégradation de l'efficacité de notre tissu productif, etc.

2. Réformer le système financier avec l'objectif de faire des Français les actionnaires de leurs entreprises pour les intéresser à leur croissance et à leur profitabilité

- Réexaminer les multiples réglementations (notamment prudentielles) qui favorisent l'épargne investie en obligations plutôt qu'en actions.
- Étendre au Plan d'épargne en actions (**PEA**) les avantages prévus pour le Plan d'épargne d'entreprise (**PEE**) afin d'assurer une diffusion plus large de la détention des actions dans la population (exonérations des sommes investies en actions européennes, abondement employeur dans les mêmes conditions fiscales, etc.).
- Instituer des **fonds de pension** afin de financer la croissance de l'économie et l'avenir des retraites et de favoriser l'émergence d'investisseurs institutionnels français.

FORMER À L'EMPLOYABILITÉ

1. Mieux orienter les jeunes vers les métiers d'avenir

- Préparer les jeunes dès le lycée au travail en groupe et à la **construction de leur projet professionnel** et mieux informer les étudiants avant leur entrée à l'université sur les cursus et les débouchés des diplômes qu'ils vont préparer.
- Moduler l'accès à l'université par des « **numerus clausus** » incitant au choix des disciplines scientifiques, ajustant le nombre de places aux équipements disponibles pour les activités physiques et sportives et tenant compte de la réalité des débouchés dans les disciplines littéraires, juridiques et de sciences humaines.
- Mettre en œuvre un **plan d'orientation et de formation aux « 20 métiers de demain »** (cf. fiche « *Emploi et diversité* » page 61).
- Créer un **établissement public autonome d'information et d'orientation** travaillant en partenariat avec les services publics et privés de l'emploi et avec les entreprises et intervenant dès le collège et jusqu'à l'université en remplacement de l'ensemble des autres services (CIO, cellules d'information universitaires, etc.).
- Créer une « **école de l'employabilité** » en instituant des sas de formation générale complémentaires pour permettre aux meilleurs apprentis de poursuivre leurs études tout en restant dans la voie de l'apprentissage.

2. Concentrer les efforts et les moyens disponibles vers la création d'universités ayant une taille critique et développer les diplômes européens

- Concentrer les moyens de l'État sur un nombre limité d'universités susceptibles

d'atteindre une taille critique au niveau européen (**voir également sur ce point les fiches « Enseignement supérieur » et « Recherche » pages 17 et 21**) et mobiliser les entreprises et les personnes privées pour compléter leur financement grâce à des dispositifs fiscaux spécifiques.

- Créer de nouvelles filières de diplômes à caractère professionnel, notamment dans le secteur des nouveaux services, dans le cadre de la réforme européenne « LMD » (licence/maîtrise/doctorat).

3. Créer pour tous les actifs un « compte individuel de développement des compétences »

Ce compte serait la propriété de chaque actif et lui permettrait d'investir, dans le cadre d'une démarche individuelle (volontaire ou en liaison avec son entreprise), dans des actions de développement de ses compétences. Ce compte serait abondé tout au long de la vie professionnelle selon différentes modalités :

- abondement par l'État au moyen d'un « crédit formation initiale » qui serait inversement proportionnel à la durée de la formation initiale dont a bénéficié l'actif ;
- abondement par la région dans le cadre de certaines politiques publiques ;
- abondement par l'entreprise dans le cadre d'un plan de développement concerté, décidé conjointement par l'entreprise et le salarié ;
- possibilité d'abondement individuel, en fonction du plan de développement décidé avec l'entreprise : par exemple, une fraction de rachat de la RTT, une fraction de l'intéressement, du salaire, des primes ou du 13^e mois.

> **Voir également sur ce sujet la fiche « Mobilité professionnelle, géographique et sociale » page 57 et la fiche « Emploi et diversité » page 61.**

Publications de référence

- *Mondialisation : réconcilier la France avec la compétitivité*
juin 2006
- *Pourquoi nos PME ne grandissent pas* - Anne Dumas
juillet 2006
- *Compétitivité et vieillissement*
septembre 2003
- *Salariés, actionnaires : partager le gâteau ou mieux partager le risque ?*
mai 2005
- *Quel patriotisme économique au XXI^e siècle ?*
décembre 2005
- *De la « formation tout au long de la vie » à l'employabilité*
septembre 2003

Les universités sont désormais le fer de lance de la compétition internationale pour la connaissance et l'innovation, et donc une pièce maîtresse de la prospérité d'un pays. Lieux de la création du savoir et de sa transmission aux étudiants, les établissements d'enseignement supérieur sont à la pointe de l'évolution des sociétés modernes en favorisant également le développement de la recherche, l'émergence et le renouvellement des élites.

En matière d'enseignement supérieur, la compétition est désormais globale. Des pôles universitaires, telles que les grandes universités américaines, recrutent les meilleurs étudiants et les meilleurs enseignants au niveau mondial. Dans ce domaine, la France, comme ses voisins européens, sont à la traîne. **Leur décrochage dans la création de connaissance n'est plus contesté.** Aucune institution universitaire européenne ne se distingue dans les meilleurs rangs des classements internationaux, sauf Oxford et Cambridge, qui font figure d'exception et dont le modèle n'a pas été répliqué ailleurs en Europe.

En France, **les talents sont nombreux mais notre potentiel de rayonnement est limité par des problèmes structurels désormais bien connus** parmi lesquels la fragmentation du système entre grandes écoles et universités, le manque de synergies entre enseignement supérieur et recherche, la distance trop grande à l'égard des entreprises et la faiblesse de la gouvernance d'ensemble du système. Afin d'y remédier et plutôt que de se lancer dans une énième et hypothétique réforme de notre système universitaire, l'Institut Montaigne s'est attaché à déterminer les **facteurs-clés qui permettraient de faire émerger des leaders** français et européens **dans la compétition universitaire mondiale.** C'est là, plus que jamais, que se gagnera le combat pour l'émergence des viviers d'emploi dont notre pays a besoin.

AVOIR DES LEADERS DANS LA COMPÉTITION UNIVERSITAIRE MONDIALE

L'Institut Montaigne a relevé l'existence de sept critères décisifs pour la réussite d'universités porteuses d'excellence académique, d'innovation et de rayonnement international. Sur cette base, il a identifié cinq projets réalisables tant à Paris qu'en régions.

1. Sur la base de sept critères permettant une refondation à la française...

- **Une masse critique d'étudiants** (au moins 5 000) et de chercheurs (au moins 1 000) : les institutions universitaires mesurent désormais l'importance d'avoir la taille critique. Trop petites, elles échouent à mettre sur pied une recherche et un enseignement suffisamment rayonnants. Trop grandes, elles diluent les talents et les responsabilités dans un ensemble qui divise et pulvérise au lieu de connecter.

- **Une véritable unité géographique** : c'est grâce aux installations d'un campus unique que les individus sont amenés à se croiser, à échanger et à coopérer. C'est aussi un moyen de localiser l'excellence et de créer un pôle d'attraction pour tous les acteurs qui peuvent se greffer sur la vie de la recherche : société de capital-risque, incubateurs, entreprises diverses.
- **La recherche de l'excellence via la sélection des meilleurs chercheurs et des meilleurs étudiants** : le système des classes préparatoires doit s'assortir d'autres facteurs de repérage des meilleurs étudiants. Les étudiants qui présentent un projet et un parcours attestant leur investissement dans un champ disciplinaire donné doivent être aidés. La méthode du recrutement sur dossier, de l'entretien de motivation ont démontré leur efficacité, mais restent à intégrer dans bien des cursus.
- **Une pluridisciplinarité alliant sciences, humanités, technologies et management** : c'est une particularité du modèle traditionnel français que d'imposer dans un même cursus l'apprentissage de disciplines variées. Cette combinaison répond aux impératifs de l'économie de la connaissance. Il faut donc faire fond sur cette tradition pour en exploiter toute les potentialités.
- **Une continuité entre enseignement supérieur et recherche** : la coupure entre enseignement supérieur et recherche est préjudiciable à la qualité des deux. L'enseignement ne peut se nourrir que d'une recherche avancée et active, de même que la recherche ne peut se priver de l'apport du sang neuf et des idées différentes de jeunes doctorants. C'est pourquoi les laboratoires ou les séminaires doivent rester largement ouverts aux étudiants et non réservés aux chercheurs.
- **Des liens étroits avec l'industrie** : l'industrie intervient en amont et en aval de la recherche. Les succès étrangers se caractérisent tous par une articulation serrée entre les grands centres de recherche universitaires et les entreprises.
- **Une gouvernance efficiente** : que la recherche et l'enseignement en France soient très souvent de statut public n'est pas un problème en soi. Mais il faut pouvoir greffer sur ce statut un gouvernement permettant de recourir à des financements privés et d'allouer les ressources de manière réactive sous la responsabilité d'un Conseil d'administration proactif et compétent. Chaque domaine de recherche a ses spécificités : un pilotage qui ne saurait pas s'adapter à celles-ci en toute flexibilité serait disqualifiant.

2. ... Réaliser cinq projets pour entrer résolument dans l'économie de la connaissance

- **Créer ex nihilo une institution nouvelle répondant d'emblée à ces 7 critères identifiés** : budgets, principes fondateurs, gouvernance seraient ainsi alignés sur les modèles de réussite.
- **Fertiliser le tissu universitaire au cœur de Paris : l'« Institut d'études avancées »** : le Quartier latin est un empilement d'institutions vénérables, souvent performantes, mais dépourvues de toute synergie. Le projet « Montagne Sainte-Geneviève » consiste à mettre en synergie les établissements qui y sont implantés en un « Institut

d'études avancées ». Tous les facteurs de succès sont réunis : ne manque que la volonté de tirer parti d'un formidable réservoir de talents et d'expériences.

- **Optimiser et dynamiser le pôle ParisTech** : fédérer plus étroitement le réseau (11 écoles franciliennes), lui assigner des objectifs et une gouvernance, ce sera lui faire accomplir le saut qualitatif propre à le rapprocher des institutions mondiales les plus en pointe.
- **Organiser la fédération des grandes écoles à Palaiseau avec l'« Institut de Saclay »** : dans sa dynamique même, ce projet se rapproche du projet ParisTech. Toutefois, il ambitionne une intégration plus forte des écoles concernées, et souligne l'importance d'un pôle géographique unique et de liens très étroits entre enseignement supérieur et recherche. Admettant pour modèle direct le MIT américain, cette institution se veut configurée pour évoluer et se transformer au gré des changements scientifiques et économiques.
- **Encourager et répliquer le « modèle grenoblois »** : sa montée en charge s'organise progressivement depuis 2005 et toutes ses potentialités lui promettent de se ranger parmi les institutions européennes-phare.

CRÉER UNE FONDATION EUROPÉENNE POUR RATTRAPER LE RETARD

Au-delà de nos spécificités nationales, force est de reconnaître que la contre-performance de nos universités n'est pas isolée et que pratiquement toute l'Europe subit le même déclin relativement à l'Amérique du Nord : dans le classement de Shanghai, seuls figurent neuf établissements du Vieux Continent, contre 37 pour les États-Unis ! **C'est pourquoi l'Union européenne a une complète légitimité pour intervenir et lancer un vaste plan visant à rattraper le retard européen en matière de recherche et d'enseignement supérieur. C'est ce à quoi appelle l'Institut Montaigne en proposant la création d'une « Fondation Newton ».**

Créer au niveau de l'Union européenne une « Fondation Newton » qui doterait largement (1 milliard d'euros par an sur 5 ans), mais sous conditions une cinquantaine d'universités européennes :

- Pour être éligibles, les établissements devraient s'être dotés de modes de gouvernance garantissant indépendance académique, responsabilité de gestion et promotion de l'excellence en matière de recherche et de formation.
- Les recettes de la Fondation proviendraient d'un fonds abondé par des crédits délégués de l'Union européenne, des dons d'entreprises et de particuliers européens.
- Les critères scientifiques présideraient seuls au choix des projets et à l'attribution des financements.

- Le financement par projet, avec délégation de gestion des fonds versés, constituerait le levier le plus puissant pour insuffler de nouvelles dynamiques de recherche et d'innovation.
- Les pôles universitaires participants détiendraient l'entière propriété de leurs découvertes.
- L'évaluation des projets serait réalisée *a posteriori*, sur la base de procédures rigoureuses et suivies d'effets.

RENFORCER LES LIENS ENTRE LES UNIVERSITÉS ET LES CHERCHEURS

1. Attirer les chercheurs vers l'enseignement supérieur

Créer une prime d'enseignement pour les chercheurs des grands organismes de recherche qui s'engageraient contractuellement, sur 3 ans, à assurer l'équivalent d'un tiers de service d'enseignant.

2. Mettre en œuvre une véritable politique post-doctorale

Elle devrait prendre la forme de postes contractuels d'une durée limitée de 3 à 5 ans, alloués aux laboratoires sous forme de crédits budgétaires pour des chargés temporaires de recherche et permettant également d'accueillir un nombre significatif de post-doc étrangers.

> Voir également sur ce thème la fiche « Recherche » page 21.

Publications de référence

- *Enseignement supérieur : aborder la compétition mondiale à armes égales ?*
novembre 2001
- *Avoir des leaders dans la compétition universitaire mondiale*
octobre 2006
- *Universités, recherche : une fondation européenne pour rattraper le retard*
avril 2006
- *L'articulation recherche-innovation*
septembre 2002

La recherche et l'innovation sont devenues les déterminants majeurs de la croissance économique. Mais l'excellence dans ce domaine ne se décrète pas : elle résulte à la fois d'un important tissu scientifique, technique et industriel, et de règles et modes de financement favorisant l'innovation. **En France, malgré les discours et les ambitions affichées, la recherche n'est plus, depuis longtemps, une priorité stratégique et budgétaire.** Conséquence : nous perdons sans cesse du terrain par rapport à nos concurrents.

Notre pays a jusqu'à présent axé sa politique sur la recherche orientée et technologique et sur **les grands projets à gros moyens**, dans un souci – certes légitime – de résultats visibles et concrets. Mais cette préoccupation a fini par éclipser l'importance de la recherche fondamentale et l'exigence d'une allocation plus efficace des crédits publics se fait aujourd'hui sentir : **il est temps de sortir du culte excessif des grands projets qui ne sont parfois grands... que par leur coût et leur ambition démesurée.**

Notre ambition n'est pas de proposer ici une réforme des structures de la recherche française (qui ne ferait que s'ajouter à toutes les précédentes) ni de remettre en cause a priori « l'exception française » en matière de recherche. Nous proposons plutôt des solutions concrètes pour recréer dans notre pays **les conditions d'une recherche fondamentale d'excellence et d'une meilleure valorisation de ses résultats.** Après avoir recommandé une plus grande interaction avec le monde universitaire (*voir les propositions de la fiche « Enseignement supérieur » page 17*), nous faisons également des recommandations pour garantir une meilleure articulation entre la recherche et l'innovation industrielle.

FAIRE LE PARI DE LA RECHERCHE FONDAMENTALE

1. Mettre en place un « programme rouge » pour la recherche fondamentale

- Sélectionner dans un délai de trois mois **150 équipes** de recherche française appartenant à des établissements d'enseignement supérieur publics ou privés sur la base de **critères d'excellence** propres à la recherche fondamentale (100 équipes en sciences dures, y compris mathématiques, et 50 équipes en sciences humaines et sociales).
- Allouer aux équipes bénéficiaires, en sus de leur financement habituel, une attribution de 300 000 euros par an sur trois ans en sciences dures, et de 100 000 euros en sciences humaines et sociales (soit un engagement pour les finances publiques de 105 millions d'euros sur trois ans, imputés sur le budget de l'Agence nationale de la recherche).
- Laisser l'utilisation des fonds à l'entière discrétion **des responsables des équipes bénéficiaires.**

2. Assurer une évaluation des travaux de recherche *a posteriori*, et non plus principalement *a priori* (ce qui tue les projets dans l'œuf)

- Faire procéder à une évaluation **seulement au cours de la troisième année.**
- S'appuyer pour cela sur un réseau international de pairs constitué à l'initiative de l'Académie des sciences et présidé par l'un de ses membres.

FAVORISER UNE MEILLEURE ARTICULATION RECHERCHE-INNOVATION

C'est le point critique. Les propositions suivantes visent à motiver les chercheurs et les institutions auxquelles ils appartiennent **en leur donnant la pleine propriété intellectuelle de leurs découvertes.** Elles visent également à rationaliser l'amorçage des projets et à encourager les particuliers, notamment les « investisseurs providentiels », à investir dans les entreprises innovantes.

1. Intéresser significativement les chercheurs publics aux retombées financières de leurs découvertes

- Faire figurer les noms des chercheurs sur les brevets ou les titres de propriété intellectuelle.
- Laisser aux chercheurs le choix entre deux options :
 - soit assumer le risque et les charges liés au dépôt du brevet et percevoir en contrepartie la totalité des revenus afférents ;
 - soit déposer conjointement le brevet avec l'institution à laquelle ils appartiennent et partager alors les revenus (50 % pour l'institution et 50 % pour le ou les inventeurs). Les revenus des chercheurs ne transiteraient pas par l'institution, ce qui leur permettrait de bénéficier de la législation fiscale en vigueur sur les revenus des brevets.

Le décret du 13 février 2001, bien que constituant un progrès, est limitatif. Il fixe la part versée aux inventeurs à 50 % des revenus perçus par l'institution jusqu'à un plafond de l'ordre de 60 000 euros par an et, au-delà de ce plafond, à 25 %.

2. Développer le couplage avec l'industrie pour la formation par la recherche

- Multiplier par deux le nombre de bourses CIFRE et moduler leur montant pour les rendre attractives dans certains secteurs scientifiques et technologiques.

- Ouvrir cette disposition aux thésards étrangers (relevant d'une université française ou étrangère).

Depuis leur création en 1981, les CIFRE sont gérées et animées par l'Association nationale de la recherche technique pour le compte du ministère de la Recherche. Le Pacte pour la recherche adopté le 18 avril 2006 a prévu que le budget des conventions CIFRE augmenterait de 10 % par an pour atteindre un total de 4 500 doctorants en 2010. L'effort dans ce domaine doit être poursuivi.

3. Accélérer le transfert à la sphère privée

La plupart des incubateurs des universités et organismes de recherche ont adopté la forme associative. Un basculement rapide vers un statut de société anonyme faciliterait les partenariats privés capitalistiques. L'entreprise actionnaire verrait sa participation à l'incubateur valorisée sous la forme de parts prises au capital des sociétés incubées. **Seule une impulsion gouvernementale extrêmement volontariste pourrait soutenir ce projet**, car les associations ne se transformeront pas spontanément.

4. Attirer les capitaux privés dans les entreprises innovantes

- Favoriser l'investissement **en capital d'amorçage** en s'inspirant des dispositions fiscales existantes (loi Pons pour les DOM/TOM, SOFICA). Cette mesure vise à mobiliser les particuliers, notamment les « investisseurs providentiels », sur des projets de création d'entreprise.
- Renforcer **les dispositifs des FCPI** (Fonds commun de placement dans l'innovation) / **FCPR** (Fonds commun de placement à risque), **en franchise d'ISF, en étendant à ces investissements les dispositifs en vigueur pour les bois et forêts et les œuvres d'art**. Parallèlement, il conviendrait de rendre les FCPI et FCPR éligibles aux Fonds d'épargne salariale.

5. Amplifier les mises à disposition de postes d'accueil de chercheurs dans les laboratoires

Plusieurs milliers d'emplois de ce type pourraient être envisagés. Ces postes d'accueil pourvus pour une durée de **3 à 5 ans non renouvelables** permettraient de renforcer l'ouverture européenne et internationale des laboratoires par **l'accueil de chercheurs étrangers ou nationaux de haut niveau**.

Publications de référence

- *L'articulation recherche-innovation*
septembre 2002
- *Recherche : petits projets deviendront grands*
août 2005

La paix, la stabilité et la prospérité : voilà ce que la construction européenne a apporté depuis une cinquantaine d'années à notre continent. Les divisions internes, les sommets houleux, la « politique de la chaise vide », les années « d'eurosclérose » n'ont pas stoppé sa marche en avant. **Les remous politiques provoqués par les « non » français et néerlandais en mai et juin derniers ne sont donc pas sans précédent.**

Aujourd'hui cependant, l'UE est à la croisée des chemins. Certaines politiques fondamentales, telles que l'euro ou la politique agricole commune (PAC), sont contestées. La stratégie de Lisbonne, qui était censée faire de l'Union l'économie de la connaissance la plus dynamique du monde en 2010, est en panne. Une partie de la classe politique s'interroge sur la capacité de l'Union à rendre l'Europe plus puissante et plus compétitive. Et nombreux sont les électeurs qui semblent avoir perdu foi dans le projet européen.

Alors tout le monde s'interroge et pose le débat en termes institutionnels : faut-il poursuivre l'élargissement ? Approfondir d'abord l'intégration ? Marquer une « pause pour réfléchir » ? **L'Institut Montaigne pense que le traité constitutionnel ne doit pas être ressuscité et qu'il ne le sera pas.** Mais, sans nous interdire de réfléchir aux voies et moyens d'une plus grande cohérence institutionnelle en Europe (cf. *propositions ci-dessous*), nous pensons surtout que les débats juridiques et institutionnels ne doivent pas détourner l'attention **des solutions pragmatiques et concrètes** qui existent d'ores et déjà **pour relancer sans attendre la dynamique européenne.** C'est sur celles-ci qu'il faut concentrer nos efforts !

Nos suggestions sont assises sur une conviction : **pour être légitime et efficace,** l'Europe doit redéfinir ses objectifs. Il lui faut se recentrer sur les politiques qui lui permettront de renforcer sa compétitivité et de peser sur la scène internationale, mais aussi et peut-être surtout s'investir beaucoup plus qu'elle ne le fait aujourd'hui dans des **projets susceptibles de produire des résultats tangibles dans la vie de ses citoyens.**

AGIR SUR TOUS LES FRONTS POUR RENDRE L'EUROPE PLUS COMPÉTITIVE

1. Remettre la stratégie de Lisbonne sur les rails

Lors du Conseil européen de Lisbonne en mars 2000, dans un contexte marqué par l'émergence de la « *nouvelle économie* », l'Union s'est fixée l'objectif de devenir « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde à l'horizon 2010* ». Pour y parvenir, elle s'est dotée d'une stratégie économique et sociale globale, la « *stratégie de Lisbonne* », qui repose sur quatre piliers : l'économie de la connaissance, la modernisation du modèle social européen, les équilibres macroéconomiques et la dimension environnementale. Sept ans plus tard, force est de constater que les résultats n'ont pas suivi : loin d'être devenue la zone économique la plus dynamique du monde, l'Europe ne parvient pas à

rattraper son retard sur les États-Unis (dont le PIB/tête reste supérieur au nôtre de 28 %) tandis que l'Inde et la Chine enregistrent des taux de croissance à deux chiffres ou presque. La stratégie de Lisbonne est donc à un tournant. **L'Europe ne sera pas au rendez-vous de 2010, mais pourquoi pas en 2015 ?**

- Redéfinir les **priorités** de l'UE en matière de compétitivité : économie de la connaissance et achèvement du marché intérieur.
- **Clarifier les responsabilités** respectives des États membres et des institutions communautaires dans la réussite de la stratégie et établir des plans d'action déclinés par institution et par État membre.
- Mettre en place un **tableau de bord** de suivi de ces plans d'action, indiquant les mesures prises et celles qui restent à prendre, les moyens mobilisés et les dates butoirs auxquelles les actions doivent être entreprises.
- Faire un bilan d'étape des conséquences de l'élargissement sur les structures de l'économie européenne et **ajuster la stratégie de Lisbonne** sur la base de cette expertise.

2. Donner à l'Union les moyens de prendre rang dans l'économie de la connaissance

- **Multiplier par quatre ou par cinq les sommes investies par l'Union dans la recherche d'ici 5 ans.**
- Prendre des initiatives concrètes pour créer **quelques grands acteurs européens de la connaissance** : voir sur ce point notre proposition de création d'une fondation Newton présentée dans la fiche « Enseignement supérieur » page 17.
- Intensifier la **concurrence dans l'accès aux financements** européens pour ouvrir les réseaux de recherche et d'innovation technologique en Europe, orienter les moyens vers les projets les plus prometteurs et développer les synergies entre financements publics et privés.
- Ne reconduire le financement européen au profit des futurs centres d'excellence universitaire que s'ils ont réussi à attirer une forte proportion d'étudiants et de professeurs étrangers, à constituer des alliances avec les autres grandes universités du monde et à atteindre des objectifs d'enseignement et de recherche précis (par exemple, déposer un certain nombre de brevets).
- **Bâtir un régime européen fiscal, social et financier intégré pour les entreprises innovantes.**
- Adopter une mesure évoquée depuis longtemps, **le brevet communautaire**, brevet unique valable dans tous les pays de l'Union.

- Confier au nouveau Conseil européen de la recherche la gestion des fonds de R&D européens qui relève actuellement de la Commission.

3. Rénover la politique européenne de la concurrence

- Mettre en œuvre une nouvelle politique de concurrence qui ne se limite pas au contrôle des risques de renforcement du pouvoir des entreprises, surtout lorsque les marchés sont mondiaux, mais qui tienne compte des **gains économiques** (« *efficiencies* ») que peuvent générer les fusions et certaines coopérations entre entreprises.
- Mettre en place au niveau européen une **autorité administrative indépendante de la concurrence** pour assurer la régulation de cette politique revisitée.
- Inclure dans les objectifs de la politique commerciale européenne le thème des subventions afin que, dans les délais les plus brefs possibles, les pays non membres de l'Union européenne s'astreignent à un contrôle des aides d'État aussi rigoureux que celui que l'Europe impose à ses propres entreprises.
- Parfaire **l'ouverture à la concurrence des anciens monopoles publics** tout en renforçant les garanties d'accès des plus défavorisés sur le plan social et territorial, qui fonde la spécificité du modèle européen.

4. Retrouver une ambition industrielle européenne

- Mandater un groupe d'économistes pour **analyser la réalité du phénomène de désindustrialisation** en Europe, l'ampleur et les déterminants des délocalisations.
- Établir une **liste des savoir-faire industriels à conserver** ou à acquérir en Europe dans les quinze années à venir.
- Organiser des conférences européennes du développement technologique rassemblant société civile et pouvoir politique pour établir un **diagnostic partagé** sur ces différents enjeux (délocalisations, évolution des savoir-faire, etc.).

5. Réorienter les politiques de l'Union au service de la croissance

- Concentrer **au moins la moitié des fonds structurels** sur la recherche, la formation et le développement des technologies de l'information.
- **Recentrer les grands projets d'infrastructures** sur l'amélioration des connexions transfrontalières et le développement des transports urbains.
- Adopter une politique migratoire favorable à l'accueil des travailleurs qualifiés.

> Voir également nos propositions sur la politique agricole commune et sur une politique européenne de l'énergie dans les fiches « *Énergie* » et « *Agriculture* » pages 35 et 41.

INTENSIFIER LA COOPÉRATION ENTRE LES ÉTATS MEMBRES DANS UN CADRE ASSOULI ET DANS DES DOMAINES CLEFS

Les États membres doivent admettre que le modèle traditionnel d'intégration sur la base des traités a atteint ses limites, au moins pour l'instant. Dans l'Europe à 27, les chances d'obtenir un consensus sur une révision importante des traités sont très minces. Dès lors, pour continuer à avancer dans les domaines plus stratégiques et pour éviter les blocages, **il faut ouvrir aux États membres la possibilité de coopérations plus souples dans les domaines de leur choix.**

1. Donner aux États membres qui le souhaitent la possibilité de se rassembler pour approfondir leur coopération ou leur intégration dans les domaines de leur choix

- S'appuyer autant que possible sur les traités existants pour cela, même si les dispositions relatives aux « coopérations renforcées » (article 40 du traité sur l'Union européenne) sont très contraignantes.
- Lorsqu'il n'est pas possible d'agir dans ce cadre, veiller à ce que le projet des États membres soit compatible avec le traité communautaire et à ce qu'ils s'engagent à accueillir d'autres membres désireux de se joindre à eux ultérieurement.

2. Identifier les domaines stratégiques où la coopération gagnerait à être approfondie :

- Justice et affaires intérieures (criminalité transfrontières, terrorisme international, etc.).
- Politique économique et coordination des politiques budgétaires (mise en place le cas échéant d'un groupe pilote).
- Harmonisation des systèmes fiscaux (harmonisation des assiettes, traitement fiscal préférentiel) sous réserve de ne pas porter préjudice au fonctionnement du marché unique.

3. Entretenir au niveau des chefs d'États et de gouvernements un dialogue plus poussé sur les réformes structurelles

PESER DAVANTAGE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

1. Clarifier les perspectives de l'élargissement

L'élargissement est l'un des instruments de politique étrangère les plus efficaces de l'Union. Elle ne devrait donc pas y renoncer. L'UE ne saurait toutefois ignorer les inquiétudes de sa population quant aux futurs élargissements. C'est pourquoi il importe de :

- réaffirmer que seuls les pays situés en Europe pourront être admis en son sein, et à la condition que cette intégration ne menace ni son fonctionnement ni sa cohésion interne ;
- clarifier les termes du débat sur l'adhésion de la Turquie (l'Institut Montaigne a versé sa contribution au débat : cf. « *Europe et Turquie : mariage ou PACS ?* » *Amicus Curiae – décembre 2004*) ;
- réfléchir par ailleurs à l'opportunité d'une limitation du nombre des députés européens à 500 et à l'application des critères démographiques pour la pondération des voix au Conseil.

2. Rendre la prise de décision plus rapide et plus efficace en matière de politique extérieure

- Déléguer, au niveau du Conseil européen, la présidence du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'UE au **Haut représentant** pour la Politique étrangère et de sécurité commune.
- Préciser que le Commissaire chargé des relations extérieures est avant tout un adjoint du Haut représentant et que sa mission est de mobiliser les ressources de la Commission pour soutenir et renforcer la PESC (Politique étrangère et de sécurité commune).
- Engager les représentants du Conseil et de la Commission à coopérer avec davantage de souplesse et d'efficacité en matière de politique extérieure et développer la formule du travail en tandem.
- Laisser les pays européens qui le souhaitent approfondir la coopération entre leurs services diplomatiques et veiller à ce que leurs citoyens bénéficient d'une protection consulaire assurée par l'un des États membres dans le monde entier.

3. Renforcer la politique de défense

Les États membres affichent des capacités militaires très limitées, sans commune mesure avec l'ampleur de leur budget annuel de défense qui avoisine 180 milliards d'euros (en cumulé). C'est pourquoi les mesures suivantes apparaissent nécessaires :

- **Ouvrir les marchés nationaux de la défense**, jusqu'ici protégés.
- Obtenir l'accord des États membres sur un **élargissement des programmes communs d'approvisionnement** en matériel militaire.

- À terme, fonder une agence d'équipements militaires reposant sur le principe de préférence européenne.
- Coordonner les dépenses de R&D des États membres en matière militaire.
- Engager les États membres à se doter d'une capacité de déploiement de coopérants, de juges, de personnel médical et de forces de police dans les zones en conflit.

4. Améliorer la nouvelle politique européenne de voisinage

Cette nouvelle politique est une première tentative louable de stabiliser les pays voisins et de les pousser à se réformer sans pour autant leur faire miroiter des perspectives d'adhésion. Cependant, le mode d'application de cette politique en réduit l'efficacité. C'est pourquoi l'UE doit :

- Adapter plus précisément ses exigences et ses incitations aux besoins et à la situation de chaque pays.
- Conditionner l'augmentation de son soutien financier et le renforcement de sa coopération économique au strict respect des règles démocratiques et des droits de l'homme dans ces pays.

5. Faire de l'Europe un fer de lance de la lutte contre le réchauffement climatique

- Impulser l'élaboration d'un accord post-Kyoto.
- Prévoir l'organisation par la Commission d'une réunion annuelle sur le respect par les États membres de leurs quotas d'émissions de CO₂ et ne pas hésiter, si nécessaire, à dénoncer publiquement les « mauvais élèves ».
- Profiter de l'aide financière et des transferts de technologies mises en œuvre par l'UE au bénéfice des marchés émergents tels que la Chine, l'Inde ou le Brésil pour les encourager à faire des économies d'énergie, à recourir aux sources d'énergie renouvelables et à répliquer chez eux les systèmes de droits négociables et de plafonds d'émission mis en œuvre en Europe.

> *Voir également sur ce sujet la fiche « Énergie » page 35.*

METTRE LE PROJET EUROPÉEN AU SERVICE DES CITOYENS

1. Créer un service civique universel européen « Amicus » (pour « Association of Member States Implementing a Community Universal Service »)

- Assurer la mise en œuvre d'Amicus par les États membres sous l'égide des institutions communautaires. Amicus permettrait d'offrir à chaque jeune la possibilité d'une expérience de service dans un autre pays de l'Union. En multipliant les opportunités d'échanges entre jeunes européens de toutes origines ou milieux socio-économiques, ce dispositif contribuerait également à renforcer le sens d'une citoyenneté européenne aujourd'hui malmenée. **Loi d'imposer un modèle unique à l'ensemble des États membres**, il s'appuierait sur les dispositifs de services civiques dans la plupart des États membres, qu'ils soient obligatoires ou volontaires.
- Labelliser les dispositifs nationaux Amicus dès lors qu'ils respectent un cadre de référence défini au niveau européen dont les principes seraient les suivants :
 - le service devrait être **universel**, c'est-à-dire touchant aussi bien les filles que les garçons et avec des incitations fortes, de manière à assurer la participation effective d'une part significative de chaque classe d'âge au service civique ;
 - le service devrait être **civique**, c'est-à-dire revêtir, selon le choix de l'intéressé, des formes civiles ou militaires ;
 - le service pourrait se faire à tout âge entre **16 et 28 ans** ;
 - le service devrait contenir une **composante européenne forte**, permettant au plus grand nombre, indépendamment du niveau de formation, d'acquérir une expérience dans un autre pays de l'Union.
- Faire de la mise en place d'Amicus un chantier prioritaire de la **présidence française** de l'Union européenne au second semestre 2008.

2. Développer les liens entre les jeunes européens par d'autres initiatives concrètes

- Étendre le programme d'échanges **Erasmus** aux étudiants qui souhaitent effectuer l'ensemble de leur cursus (et non seulement quelques mois) dans un autre pays de l'UE.
- Organiser, au niveau de l'UE, le **cofinancement d'un voyage scolaire dans un autre État membre pour tous les enfants de 10 à 15 ans**.
- Assurer au niveau de l'UE la prise en charge des **cours de langue** dans les États membres les plus pauvres.

3. Améliorer la transparence et l'image du fonctionnement des institutions européennes

- Faire en sorte que **le Conseil des ministres**, principale instance décisionnaire de l'UE, **ouvre son travail législatif au public**.
- Pour enrayer le sentiment de nombreux Européens qui considèrent que l'UE est une source de gaspillage et dans un souci d'économies, prévoir que **les députés européens ne siègeront plus qu'à Bruxelles** : maintenir deux localisations coûte cher (220 millions d'euros par an avant l'élargissement de 2004). En contrepartie, **faire de Strasbourg le lieu d'accueil du premier centre universitaire européen d'excellence** ou un centre de recherche technologique et prévoir que, dans les mois d'été, des ressortissants de l'UE de tous âges s'y retrouvent pour former un « Parlement des citoyens ».

4. Donner aux Parlements nationaux un rôle plus important dans l'élaboration de la politique de l'UE

(cf. également propositions dans la section suivante)

- Encourager les Parlements nationaux à examiner les projets de lois communautaires avant leur vote en Conseil des ministres à Bruxelles en leur consacrant une place à part entière dans les ordres du jour ou dans les débats parlementaires.
- Prévoir qu'un tiers des Parlements nationaux puissent adresser un « **carton rouge** » à la Commission s'ils estiment que l'une de ses propositions ne respecte pas le principe de subsidiarité ; la Commission serait alors tenue de retirer le projet de législation en cause.
- Mettre en œuvre des opérations « **bancs croisés** » : les parlementaires nationaux disposeraient d'un banc au Parlement européen et les parlementaires européens de la même facilité dans les Parlements nationaux. Ces bancs croisés autoriseraient la prise de position en séance et la participation aux débats, sans droit de vote cependant.
- À défaut, ouvrir aux Parlements nationaux la possibilité d'envoyer au Parlement européen **3 à 5 élus comme observateurs**.
- Enfin, mettre en place des délégations ou des **commissions parlementaires mixtes** entre parlementaires nationaux et européens.

RETROUVER UNE NOUVELLE COHÉRENCE INSTITUTIONNELLE⁵

NB : *L'Institut Montaigne* avait formulé les propositions qui suivent dans le cadre des travaux de la Convention européenne sur l'avenir de l'Europe ; après l'échec du traité constitutionnel, elles restent d'actualité.

1. Conforter la Commission pour en faire l'exécutif de l'Union européenne

- **Renforcer la responsabilité politique de la Commission** envers le Parlement, pour ce qui concerne aussi bien la nomination de son président et l'investiture de ses membres que pour la possibilité de la censurer.
- Réformer profondément son fonctionnement interne : **confier au président de la Commission un pouvoir d'arbitrage** et la dégager de certaines tâches (ex. : application des règles de la concurrence, cf. *propositions ci-dessus*) pour cesser de la « techniciser ».

2. Renforcer la légitimité démocratique du Parlement européen

- Réformer son **mode de scrutin** afin d'améliorer l'ancrage des élus dans la population.
- Prévoir qu'il puisse être **dissout** par le Conseil européen en cas de crise institutionnelle grave.

3. Restaurer la capacité de décision du Conseil

- **Supprimer la présidence tournante du Conseil.**
- Confier l'exercice de ses attributions de manière continue à un secrétaire général, personnalité politique dotée de prérogatives étendues (incluant notamment la présidence des réunions du Conseil mais pas la représentation de l'Europe sur la scène internationale).
- **Faire du Conseil « Affaires générales » la formation de droit commun et supprimer les conseils spécialisés** (à l'exception de ceux qui ont en charge la gestion d'une « avant-garde », petits groupes d'États membres coopérant sur une base volontaire, cf. *propositions ci-dessus*).

⁵ Propositions issues du rapport : « *L'Europe présence* » tomes 1 et 2 – janvier 2003.

4. Simplifier le processus de décision communautaire

- Conférer à la seule Commission **le droit d'initiative** de la législation communautaire.
- Aller vers une généralisation de la procédure de **codécision** Parlement/Conseil.
- Rendre la loi européenne plus lisible en mettant fin au principe de transposition des directives, et en remplaçant celles-ci par des **loi-cadres** qui fixeraient des principes directement applicables dans les États membres.

5. Mettre en place des juridictions de haut niveau

- Créer un organe constitué des présidents des plus hautes juridictions de chaque État membre et de celui du TPI pour valider les candidatures des juges européens.
- Confier la présidence de cet organe au président de la CJCE.

Publications de référence

- *L'Europe Présence*
janvier 2003
 - . Tome I : Un projet politique exigeant
 - . Tome II : Une cohérence institutionnelle retrouvée
- *Régulation : ce que Bruxelles doit vraiment faire*
juin 2004
- *Cinq ans après Lisbonne : comment rendre l'Europe compétitive*
novembre 2004
- *Europe et Turquie : mariage ou PACS ?*
décembre 2004
- *Manifeste pour l'Europe – 20 propositions pour faire redémarrer l'Union*
octobre 2005
- *Après Erasmus, Amicus : pour un service civique universel européen*
avril 2007

> Voir également les publications de référence des fiches « *Énergie* » page 35 et « *Agriculture* » page 41.

L'énergie est devenue un enjeu stratégique majeur. La bonne gestion des ressources énergétiques conditionne notre développement économique, voire la préservation de notre mode de vie. À un horizon plus lointain, une mauvaise appréhension des problématiques énergétiques pourrait gravement préjudicier à l'avenir de notre planète.

Gros consommateur mais petit producteur déclinant, l'Europe est de plus en plus dépendante de ses importations d'énergies fossiles et s'expose donc de façon croissante aux risques géopolitiques ou de ruptures d'approvisionnement dont l'actualité récente nous a donné des exemples.

Il est aujourd'hui évident que la réponse à ces menaces ne peut pas être apportée par la seule action d'un pays européen isolé. Pourtant, une véritable politique européenne de l'énergie peine à prendre corps, car chaque État membre souhaite conserver un pouvoir de décision autonome, surtout concernant ses choix énergétiques. Sortir de l'impasse actuelle suppose que les États acceptent enfin de briser le « tabou » des compétences nationales exclusives en matière de bouquet énergétique.

Afin que l'Europe puisse relever le défi énergétique, l'Institut Montaigne a jeté les bases d'une **véritable politique commune de l'énergie**, dont la mise en place – urgente et indispensable ! – doit permettre de répondre aux trois objectifs prioritaires que sont la sécurité d'approvisionnement, la compétitivité et la gestion du risque climatique.

DONNER LES IMPULSIONS NÉCESSAIRES À L'ÉMERGENCE D'UNE VÉRITABLE POLITIQUE COMMUNE DE L'ÉNERGIE AU NIVEAU EUROPÉEN

1. Créer une Haute autorité indépendante pour élaborer en commun les grands choix énergétiques européens

Faire de cette Haute autorité **un lieu de réflexion et d'action** et la doter de **pouvoirs étendus** pour lui permettre :

- de donner aux États membres et aux institutions communautaires une visibilité suffisante sur les **équilibres offre/demande à court, moyen et long terme** et **sur les risques** que l'Europe doit affronter en termes de sécurité d'approvisionnement, de compétitivité et de développement durable ;
- de réaliser en toute indépendance **un bilan énergétique européen complet**, dépassant les intérêts à court terme des États membres et des grands opérateurs publics ou privés ;
- d'élaborer des **scenarii** et de **proposer à ces acteurs un ensemble de choix** et de mesures sur la base des priorités définies en commun.

Le Conseil européen a adopté les 8 et 9 mars 2007 un plan d'action global pour la période 2007-2009 en matière de politique énergétique pour l'Europe. Il prévoit la création, auprès de la Commission européenne, d'un « observatoire » chargé d'élaborer des scenarii à moyen terme sur l'avenir énergétique de l'Europe. Cette proposition, moins ambitieuse que celle que nous proposons, constitue tout de même un premier pas intéressant.

2. Mettre en place, sur la base d'objectifs clairement définis, des « pactes de convergence énergétique » entre les États membres qui le souhaitent

Ces pactes de convergence comporteraient des mesures mises en œuvre à quelques-uns et susceptibles de s'étendre, progressivement, à l'ensemble des Vingt-sept. Ils pourraient par exemple s'organiser autour des thèmes suivants :

- actions de recherche et de développement industriel sur le captage du CO₂, les énergies renouvelables, le nucléaire ;
- gestion intégrée de l'équilibre des réseaux de transport d'électricité par la mise en place d'un « dispatcheur » commun, agissant sous le contrôle des régulateurs concernés ;
- orientations communes en matière d'investissements de production ;
- mécanismes communs de gestion de crise ;
- position commune dans les négociations bilatérales ou dans les enceintes multilatérales, etc.

La France devrait, en s'engageant dans une tournée des capitales considérées comme les plus réceptives, jouer un rôle d'acteur engagé dans la mise en place de ces « pactes de convergence ».

3. Imposer à chaque État membre de garantir que, d'ici 2050, la moitié au moins des sources d'énergie qu'il utilise soit non-émettrice de CO₂

- Imposer, pour cela, que d'ici 2030, **50 % de l'électricité produite par chaque État membre provienne de sources non carbonées.**
- Fixer ces planchers non seulement au niveau global de l'Union européenne mais les décliner également au niveau de chaque État membre.

Ces propositions permettraient, contrairement à celles consistant à fixer un pourcentage maximum de consommations d'énergies fossiles, d'encourager le développement des processus industriels fondés sur l'utilisation de ces énergies mais ne générant pas ou générant peu d'émissions de CO₂.

Le Conseil européen a adopté les 8 et 9 mars 2007 un plan d'action global pour la période 2007-2009 en matière de politique énergétique pour l'Europe. Il réaffirme la détermination à long terme de la Communauté de poursuivre au-delà de 2010 le développement des énergies renouvelables dans l'ensemble de l'UE. Concrètement, le Conseil a décidé d'arriver à une proportion contraignante de 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale de l'UE d'ici 2020 et à une proportion minimale contraignante de 10 % de biocarburants dans la consommation totale d'essence et de gazole destinés au transport au sein de l'UE. Au-delà de la nécessité de passer de la parole aux actes, ce premier pas en appelle d'autres. Il convient en effet de ne pas se limiter aux seules énergies renouvelables qui sont loin d'être le seul moyen de réduire les émissions de CO₂. Ne se fonder que sur elles conduit à se tromper de stratégie.

CRÉER UN « PROGRAMME CITOYEN » D'ENCOURAGEMENT AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Le plan d'action adopté par le Conseil européen des 8 et 9 mars 2007, proposant à l'Europe de parvenir à économiser 20 % de sa consommation d'énergie primaire d'ici 2020, telles qu'elles sont estimées dans le Livre vert de la Commission sur l'efficacité énergétique, constitue un premier pas intéressant. À l'heure où la problématique énergétique intéresse de plus en plus les Européens, il serait temps pour l'Europe de lancer un « **grand programme citoyen** » d'encouragement aux économies d'énergies.

1. Lancer un programme de sensibilisation des citoyens avec l'organisation d'une « semaine des économies d'énergie », à la même date au sein de l'Union européenne

2. Rendre obligatoire un aménagement concret de certains équipements

- Imposer, notamment aux bailleurs, l'installation ou le remplacement des équipements de fermeture (portes/fenêtres) dans les résidences et les locaux professionnels par des produits offrant des performances suffisantes en termes d'isolation.
- Éliminer, dans les dispositifs financiers ou fiscaux existants relatifs à ce type de travaux, les exclusions visant certains types de bâtiments, professionnels ou d'habitation.

3. Améliorer la valorisation des possibilités d'« effacement »

Appliquer cette mesure « d'effacement », c'est-à-dire d'abstention de toute consommation pendant une période donnée où la demande globale est forte, aussi bien dans le secteur de l'électricité que dans celui du gaz et tant aux entreprises qu'aux particuliers.

NB : L'élargissement de cette mesure aux abonnés domestiques supposerait la mise en place de compteurs intelligents et susceptibles de faire l'objet d'un relevé à distance, mais serait très profitable en termes de pédagogie et d'incitations à modifier les comportements privés.

4. Optimiser la gestion des quotas d'émission de CO₂

- Remplacer le contrôle de la Commission, aujourd'hui essentiellement global, par une **validation de chaque plan national d'allocation**, secteur économique par secteur économique, et de façon à faire prévaloir un minimum d'harmonisation.

- Allouer les **permis d'émission** via un système d'enchères ouvert à l'ensemble des opérateurs assujettis, non plus au niveau national, mais au niveau européen. Compte tenu des répercussions possibles d'une telle mesure sur la compétitivité des entreprises européennes, une telle solution ne pourra être mise en œuvre qu'à la condition que nos principaux concurrents s'y rallient ou qu'un mécanisme compensatoire soit mis en place pour leurs propres produits.
- Inclure l'ensemble des moyens de transport, professionnels ou personnels, dans le mécanisme des quotas, afin d'« **internaliser** » **les impacts sur l'environnement** des différents modes de transport, et de faire ainsi mieux ressortir l'apport de chacun, non seulement en termes de mobilité et de souplesse, mais également de contribution au bien-être collectif.

METTRE LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE CONCURRENCE AU SERVICE EFFECTIF DES PRIORITÉS DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE

1. Améliorer le fonctionnement et l'efficacité du marché européen de l'énergie dans un objectif de compétitivité

- Encourager les **regroupements transnationaux** dans le domaine de l'énergie.
- Adopter une attitude plus positive face aux **contrats de long terme** ou aux groupements d'achat.
- Affecter le même niveau de priorité à la **lutte contre les mesures étatiques de cloisonnement des marchés** qu'à une action contre les pratiques des entreprises.
- Améliorer la **coordination des régulateurs nationaux** *via* la création d'une véritable organisation des régulateurs européens, disposant de pouvoirs suffisants.

2. Créer les conditions d'une plus grande sécurité des approvisionnements

- Définir un **plan prévisionnel pluriannuel d'investissements prioritaires**, à l'échelle de l'Europe, en matière d'infrastructures (terminaux méthaniers, gazoducs, lignes à haute tension, interconnexions, etc.).
- Créer une **procédure spécifique de prise en compte de l'intérêt européen** en matière d'utilité publique des **infrastructures**.
- Améliorer, partout où elle demeure insuffisante, **l'indépendance du management des opérateurs des réseaux de transport et de distribution**, sans rendre obligatoire une séparation patrimoniale.

- Coordonner au niveau européen les **mécanismes nationaux de gestion de crise** énergétique.

3. Créer un centre de dispatching européen pour assurer la coordination des échanges entre les opérateurs de réseau de transport d'électricité

DÉFINIR LES PRIORITÉS D'UNE STRATÉGIE TECHNOLOGIQUE ET INDUSTRIELLE EN MATIÈRE ÉNERGÉTIQUE

1. Privilégier la recherche dans le nucléaire et le charbon propre

Face à la dépendance vis-à-vis du gaz et du pétrole, privilégier la recherche dans les deux secteurs où l'Europe dispose de ressources technologiques et minières et qui présentent tous deux des risques environnementaux justifiant des efforts particuliers de R&D : le **nucléaire** (*sûreté et prototype de 4^e génération*) et le **charbon propre** (*séquestration du carbone*).

2. Briser le tabou du nucléaire

Plus l'Europe déclare sortir du nucléaire, plus elle se met en situation de dépendance par rapport aux sources d'énergie, notamment au gaz. Poursuivre la voie entreprise par Loyola de Palacio et **remettre au centre des priorités l'énergie nucléaire** en matière de recherche comme de stratégie industrielle.

MENER UNE POLITIQUE EXTÉRIEURE COMMUNE DE L'ÉNERGIE

- 1. Faire pression sur les grands pays consommateurs d'énergie dans le cadre de négociations directes pour les amener à prendre leurs responsabilités dans le combat contre le réchauffement climatique**
- 2. À défaut, mettre en œuvre une « taxe compensatoire » sur les produits des pays qui n'appliquent pas les disciplines de Kyoto**

3. Nouer des partenariats avec les opérateurs privés européens

L'objectif serait d'assurer une bonne diffusion de l'information disponible auprès de tous les acteurs et préparer des stratégies d'action communes vis-à-vis des pays producteurs.

4. Mettre en place des mesures de dissuasion (type loi « Scott-Rodino ») pour limiter les investissements des pays producteurs qui maintiennent leurs monopoles d'exploitation ou d'exportation et refusent l'ouverture de leurs gisements ou de leurs réseaux

5. Interdire toute négociation bilatérale entre États de l'Union européenne et pays tiers, sur les questions d'énergie, sans concertation préalable avec les autres États membres de l'Union

- Cette mesure vaut tout particulièrement à l'égard de la Russie.
- En cas d'échec de l'approche coopérative avec la Russie, ne pas exclure l'adoption de mesures réglementaires ou financières visant à limiter les possibilités pour les entreprises russes d'accroître leur présence sur le marché européen.

6. Plaider pour que l'OMC intègre l'énergie dans ses politiques

Il convient d'utiliser ses outils et procédures pour promouvoir aussi bien la protection des investissements que la libéralisation des achats publics ou l'application du principe de non-discrimination dans les échanges.

Publication de référence

– *Quelle politique de l'énergie pour l'Union européenne ?*
mars 2007

Le monde agricole connaît un malaise sans précédent. Si, dans un contexte international de plus en plus concurrentiel, certaines grandes exploitations parviennent à tirer leur épingle du jeu, la situation économique d'ensemble des agriculteurs est fragile. Ceux-ci se sentent en outre **asphyxiés par le poids des contraintes et par la complexité des réglementations** qui étouffent leur **envie d'entreprendre**.

Ces évolutions sont d'autant plus préoccupantes que **la France a besoin de son agriculture et qu'elle y est viscéralement attachée**. Mais, dans le même temps, les Français mesurent que le coût des aides agricoles (12 milliards d'euros par an si on cumule les aides nationales et les aides européennes) est élevé pour la collectivité et ils sont de plus en plus nombreux à s'interroger sur la pertinence et la viabilité de cette politique compte tenu de la situation actuelle des finances publiques et de ce que devraient être les priorités d'une économie moderne (enseignement, recherche et développement, infrastructures, énergie, etc.).

Jusqu'à présent, nos gouvernants, aussi bien nationaux qu'européens, ont été incapables de poser réellement les termes de ce débat et d'offrir de nouvelles perspectives stratégiques et économiques au monde agricole. C'est pourquoi l'Institut Montaigne a jugé indispensable de formuler un ensemble de propositions visant, 40 ans après la naissance de la PAC, à dessiner les contours d'un nouveau pacte pour l'agriculture, avec le double objectif de redonner de l'ambition à notre agriculture et des marges de liberté à nos agriculteurs.

REDONNER UN MODÈLE ÉCONOMIQUE VIABLE À L'AGRICULTURE

1. Mettre en place un dispositif performant de gestion des risques

- Compte tenu de l'ampleur des aléas (climatiques, sanitaires, etc.) affectant les activités agricoles, maintenir **le filet de sécurité** que constitue le système d'intervention publique garantissant aux producteurs l'écoulement des productions à un prix plancher en cas de crise. Prévoir néanmoins une décroissance maîtrisée des prix d'intervention dans le temps, en les indexant par exemple sur les gains de productivité afin de ne pas détériorer le revenu des agriculteurs.
- **Développer le recours aux instruments financiers** à terme pour les grands produits agricoles de base, afin de doter les agriculteurs d'outils modernes de gestion des risques (forte volatilité des prix notamment).
- Pour lisser dans le temps les variations de revenu des agriculteurs, autoriser les exploitations agricoles à **constituer des provisions** en année favorable, par exemple jusqu'à un plafond équivalent à 50 % de la récolte, et permettre la reprise de ces provisions en année plus difficile (sur le modèle du « *carry back* » prévu pour l'impôt sur les sociétés).

- **Favoriser le développement des démarches contractuelles au sein des filières** afin de sécuriser les engagements d'apports en volume, les prix (fixation de prix, fixation de prix plancher ou fixation des conditions de leur détermination par référence par exemple à une cotation) et les exigences de qualité (barèmes de réfections/majorations).

2. Rétablir les conditions d'un rapport de forces plus équilibré entre l'amont et l'aval agricoles

- **Renforcer l'implication des interprofessions en leur confiant la responsabilité :**
 - d'élaborer des contrats-type pouvant servir de cadre à la passation de contrats entre l'amont (les producteurs) et l'aval agricoles (la distribution et l'agro-alimentaire) ;
 - d'encadrer les pratiques commerciales de type remises, rabais et ristournes concédés par les producteurs en mettant un frein réel à celles qui ne leur procurent pas une vraie contrepartie en termes de volumes achetés ou de fréquence d'achats.
- **Renforcer la transparence des systèmes d'enchères inversées** qui sont actuellement très défavorables aux producteurs agricoles.
- **Renforcer la surveillance et la répression des pratiques anticoncurrentielles dans la grande distribution**, ce qui suppose la mobilisation conjointe du Conseil de la concurrence et de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes du ministère des Finances.
- À défaut, **favoriser le regroupement des producteurs agricoles au sein de coopératives ou de centrales de vente** leur permettant de retrouver un certain pouvoir de marché.

3. Réunir au niveau international les conditions d'une concurrence plus loyale

L'UE doit retrouver une stratégie cohérente en matière agricole dans le cadre des instances internationales et tout particulièrement de l'OMC. Le but est de faire en sorte que l'agriculture ne soit plus une simple « variable d'ajustement » dans les négociations internationales, mais un domaine où les Européens poursuivent des objectifs clairs et stratégiques dans le cadre d'une démarche « donnant-donnant » à l'égard des pays en développement.

- **Promouvoir plus énergiquement l'harmonisation des normales sociales et environnementales** entre les pays développés et les pays en développement.
- Faire avancer l'idée selon laquelle « **les pays en développement** » **ne forment plus un bloc cohérent et donc une référence pertinente dans les négociations agricoles**, avec l'objectif d'un recentrage des traitements préférentiels sur les pays qui en ont le plus besoin.

- Faire en sorte que l'effort à faire en direction des pays les moins avancés (PMA) soit plus équitablement réparti, notamment en **mettant plus amplement à contribution les « géants agricoles » que sont le Brésil et la Chine** (il pourrait par exemple leur être demandé de participer à l'initiative européenne « Tout sauf les armes »).
- Obtenir à l'OMC la **suppression du « marketing loan »** et des « **paiements contra-cycliques** » américains, dispositifs qui créent des distorsions de concurrence majeures au profit des agriculteurs américains, en contravention avec l'esprit des accords OMC. À défaut, ne pas exclure de les adopter au niveau de l'Union européenne ; cette stratégie de second rang aurait cependant un coût collectif en amplifiant durablement les déséquilibres sur les marchés agricoles.

4. Remettre en ordre le secteur de la qualité

- Revenir à un ou deux **labels** clairement perçus par les consommateurs et véhiculant une information parlante comme le label « Agriculture biologique ».
- **Créer une Agence de promotion des produits agricoles français** en fusionnant les multiples structures intervenant dans le champ de la qualité.

5. Rémunérer à leur juste valeur les fonctions agri-environnementales assurées par les agriculteurs

- **Rémunérer les fonctions dites aujourd'hui « non marchandes »** de l'agriculture (préservation de l'environnement, protection de la biodiversité, entretien des paysages, mise en valeur de l'espace rural, etc.) sur la base de prix (ex. : prix de la tonne de carbone évitée) ou de « points » (ouvrant droit à une aide) traduisant pleinement leur utilité sociale.
- Prévoir un volet forfaitaire simple d'emploi, correspondant au respect de bonnes pratiques agricoles, et des bonus **rémunérant à la fois des pratiques « d'excellence »** en matière environnementale et les prestations de service spécifiques assurées par les agriculteurs.

6. Favoriser la conquête de nouveaux débouchés

- Instaurer une vraie politique **d'incitations fiscales dans le domaine des biocarburants** (taux d'intérêt préférentiels, subventions à l'achat de véhicules propres, etc.).
- **Revoir à la hausse les objectifs de production fixés dans le plan biocarburants** du gouvernement et dans celui des autorités communautaires.

La loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006 fait désormais du développement des biocarburants un axe stratégique (article 48). Le plan national biocarburants a été révisé à la hausse et la Loi de Finances pour 2006 a renforcé les incitations fiscales en faveur de l'utilisation des biocarburants (article 19).

7. Accepter le principe d'un retrait progressif des aides directes

Une fois que les réformes exposées ci-dessus auront été véritablement engagées pour redonner un modèle économique viable à l'agriculture, envisager le retrait progressif des aides directes aux agriculteurs et sortir du tabou relatif au maintien d'exploitations sous-équipées, non compétitives, sous perfusion de subventions publiques sans perspective de rentabilité.

8. En contrepartie, accorder des aides spécifiques pour assurer aux agriculteurs les plus précaires les conditions d'une sortie digne d'activité (indemnités de départ)

REDONNER DES MARGES DE MANŒUVRE AUX AGRICULTEURS

1. Redonner aux agriculteurs une plus grande liberté dans le choix des productions

- **Améliorer le régime européen des aides découplées** pour éliminer les distorsions qui contraignent ou rigidifient le choix des productions.
- **Dénoncer ou réviser les accords de Blair-House** qui sont considérés par le monde agricole comme étant à l'origine d'un contingentement aussi inefficace qu'injustifié dans la protection d'oléagineux (protéines).

2. Redonner aux agriculteurs plus de latitude et de capacité d'appréciation dans la mise en œuvre de la conditionnalité

- Afin de ne pas surajouter des contraintes à celles déjà imposées par l'UE, **assouplir la déclinaison française de la conditionnalité** en s'inspirant de ce qu'a fait l'Espagne.
- **Prévoir une politique de contrôles et d'inspections intelligente**, c'est-à-dire non inutilement tatillonne et redondante.

- **Engager une réflexion sur la mise en place d'un mécanisme d'évaluation par les pairs**, qui rendrait les contrôles plus « acceptables », tout en prévoyant des garde-fous (contrôles aléatoires, sanctions pénales en cas de violations graves des règles environnementales, etc.).

3. Simplifier le cadre juridique dans lequel s'exerce aujourd'hui la fourniture des services non marchands

- Organiser la fourniture des **services non marchands** dans le cadre de cahiers des charges clairs, élaborés par les collectivités territoriales, les agriculteurs et leurs représentants.
- Garantir la **réversibilité des démarches contractuelles** dans lesquelles s'engagent les agriculteurs.

4. Alléger les contraintes administratives françaises et européennes qui pèsent sur les agriculteurs dans la gestion des exploitations

- Demander à la Commission européenne de proposer dès que possible **une simplification des dossiers de demande d'aides communautaires** au titre du 2^e pilier aides agro-environnementales.
- Mettre en place une **commission composée d'agriculteurs et d'agents des services de l'État pour faire le point sur toutes les simplifications administratives** qui pourraient être introduites à court et moyen terme.

CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU RENFORCEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE

1. Réduire la « technostructure » agricole

Réduire la « technostructure agricole » pour faire mieux avec moins : examiner, parmi les 370 structures administratives présentes dans le domaine agricole, celles dont l'existence n'est plus justifiée et avoir le courage de les supprimer.

La loi d'orientation agricole (article 95) a fait un premier pas en ce sens en traçant les contours d'une rationalisation des offices agricoles qui reste à concrétiser pleinement sur le terrain.

2. Créer un grand pôle ministériel agriculture-environnement-consommation ou, à défaut, organiser la coopération entre les structures et les équipes qui travaillent actuellement sans synergie

3. Axer l'effort de recherche sur des priorités fortes

- **Consentir un effort particulier dans le domaine des biocarburants** (biodiésel de synthèse notamment), des biotechnologies et de la génomique.
- Lever les contraintes de droit ou de fait, non étayées scientifiquement, qui entravent **la recherche sur les OGM** tout en veillant à améliorer l'information et le débat publics sur ces questions.
- Mettre en place des « **plateformes technologiques** » européennes associant toutes les parties intéressées (les scientifiques, l'industrie, les instances politiques, les consommateurs, le secteur associatif, etc.).

4. Favoriser l'essor d'une vraie fonction de veille scientifique et technologique en matière agricole pour :

- permettre un meilleur suivi de l'évolution des prix et de la demande des marchés ;
- renforcer les compétences en matière de prospective et de modélisation ;
- développer les outils de caractérisation rapide des récoltes.

5. Procéder à certains investissements publics pour diminuer les coûts de transport et de stockage des marchandises agricoles (construction d'unités locales de transformation, de silos portuaires, etc.) au sein du bassin méditerranéen

BÂTIR UNE VÉRITABLE STRATÉGIE DE COMMUNICATION EN MATIÈRE AGRICOLE

1. Pour être mieux à l'écoute du monde agricole, organiser régulièrement des Assises du monde agricole dans les interrégions

Le ministère de l'Agriculture a organisé des Assises nationales de l'agriculture le 22 novembre 2006.

- 2. Pour faire connaître et aimer les métiers agricoles, inaugurer une Cité de l'agriculture, sur le modèle de la Cité des sciences et de l'industrie, et généraliser l'organisation de journées « fermes ouvertes »**

- 3. Engager une véritable stratégie européenne de communication sur la PAC pour redresser son image à l'international**

Le ministre de l'Agriculture a élaboré fin 2005 un premier mémorandum détaillé défendant la PAC (et soulignant notamment l'appui qu'elle apporte aux pays en développement) et l'a soumis à ses homologues européens pour alimenter les discussions dans le cadre du cycle de Doha.

4. Favoriser la culture du débat dans le domaine agricole

- Favoriser l'**échange de connaissances entre le ministère de l'Agriculture et les milieux universitaires.**
- Promouvoir une approche interdisciplinaire des questions agricoles.
- Développer les **partenariats scientifiques entre les universités et les organismes d'enseignement et de recherche agricoles.**

Publication de référence

– *Ambition pour l'agriculture, libertés pour les agriculteurs*
juillet 2005

L'avenir de l'économie de marché, créatrice de richesses pour tous, passe **par la restauration de la « société de confiance », cet ensemble d'institutions, de règles normatives ou éthiques et de contrats sans lesquels la légitime recherche du profit n'aboutit qu'à l'enrichissement sans cause de quelques-uns et aux réactions d'indignation et de rejet du plus grand nombre.**

Les États-Unis, par la loi Sarbanes-Oxley, ont réagi vigoureusement. En Europe, la Commission européenne s'est saisie du sujet et des Codes de gouvernement ont été adoptés dans la plupart des États membres. En France, les rapports Viénot et Bouton ont contribué de façon importante à enrichir le débat public. L'Institut Montaigne s'est penché également dès 2002 sur la question. Ses propositions ne visent pas à imposer aux entreprises de nouvelles contraintes législatives, mais plutôt à illustrer les éléments d'une pratique efficace du gouvernement d'entreprise.

Si la loi sur la sécurité financière du 1^{er} août 2003 a permis de répondre à quelques-unes des problématiques soulevées par l'Institut Montaigne à l'époque, la philosophie générale de notre rapport « *Mieux gouverner l'entreprise* » et la plupart de ses préconisations demeurent encore d'actualité faute d'application concrète.

ÉTABLIR UN MEILLEUR ÉQUILIBRE ENTRE ACTIONNAIRES, SALARIÉS ET PARTENAIRES POUR MIEUX GOUVERNER L'ENTREPRISE

Une entreprise bien gouvernée est un équilibre complexe entre actionnaires, salariés et partenaires. Au cœur du « bon » gouvernement d'entreprise, il doit y avoir un projet partagé, susceptible de limiter les tentations d'opportunisme de la part des différents « constituants » de l'entreprise.

1. Impliquer davantage les actionnaires pour établir un meilleur équilibre des pouvoirs

- Énoncer un « **devoir d'implication** » des investisseurs institutionnels possédant une part significative du capital de la société.
- Communiquer la **politique générale de vote et des votes** émis en Assemblée générale.
- Inclure les **observations émises par les groupes d'actionnaires structurés** (représentant plus de 5 % des droits de vote) dans les documents communiqués aux actionnaires.
- Rendre publics les **franchissements de seuils statutaires** et l'accès à la liste des actionnaires en période d'offre publique.
- Faire en sorte que le **Conseil d'administration établisse systématiquement un rapport sur son fonctionnement** à destination de l'Assemblée générale.

- Communiquer aux actionnaires, de façon détaillée, les conséquences pour l'entreprise et les actionnaires des plans de stock options (dilution, impact sur le bénéfice par action).

2. Garantir l'indépendance du Conseil d'administration

Loyal envers les actionnaires, le Conseil d'administration doit définir et protéger collectivement l'intérêt social de l'entreprise. Le respect d'un critère unique de proposition d'administrateurs dits « indépendants » au sein d'un Conseil d'administration ne saurait être par lui-même une garantie de bon gouvernement. C'est pourquoi l'Institut Montaigne juge indispensable de :

- Privilégier l'engagement personnel de l'administrateur et le compléter par la **déclaration** des liens présents ou passés de celui-ci avec l'entreprise et/ou ses dirigeants, pour caractériser son indépendance ;
- Instaurer, dans le cas d'une société contrôlée, un **Comité des conventions** au sein du Conseil d'administration qui serait chargé de se prononcer sur les relations entre la société et l'actionnaire de contrôle ;
- Renouer avec l'institution d'un « **Collège de censeurs** », n'ayant pas voix délibérative mais chargé notamment de veiller au respect des bonnes pratiques en matière de gouvernement d'entreprise ;
- Interdire la pratique des « **administrateurs croisés** » entre sociétés cotées hors lien de capital significatif ;
- Obliger les sociétés à **doter leur Conseil d'administration d'un règlement intérieur**, détaillant les responsabilités propres des dirigeants et du Conseil, les devoirs des administrateurs, le mode de fonctionnement du Conseil et de ses comités, de même que les moyens donnés aux administrateurs dans l'accomplissement de leur mission, ainsi que les délais de transmission préalable au Conseil des documents utiles à ses délibérations ;

L'article 117 de loi sur la sécurité financière du 1^{er} août 2003 va dans ce sens en prévoyant que le président du Conseil de surveillance rend compte, dans un rapport à l'Assemblée générale des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Mais ce n'est qu'un premier pas.

- Rendre obligatoire la motivation des votes les plus importants et engageant l'avenir de la société.

3. Améliorer la transparence des rémunérations pour rendre les dirigeants plus responsables

La rémunération des dirigeants occupe depuis quelques années une place considérable dans le débat public français. Les schémas de rémunération des dirigeants peuvent et doivent gagner encore en transparence vis-à-vis des actionnaires. Il est préconisé pour cela de :

- Mieux prendre en compte dans la rémunération des mandataires sociaux **les objectifs de long terme de l'entreprise** et détailler les critères fondant l'évaluation de la performance individuelle dans le rapport annuel ;
- Imposer aux dirigeants, aux administrateurs et à leurs proches **une obligation de publicité** de leurs transactions sur titres et dérivés des titres de la société dès leur exécution.

L'article 122 de la loi sur la sécurité financière précitée va dans ce sens en prévoyant que les émetteurs doivent communiquer à l'Autorité des marchés financiers et rendre publiques les opérations sur instruments financiers réalisées et déclarées par leurs dirigeants, cela dans les cinq jours de négociation (cf. articles L. 621-18-2 et L. 621-18-3 du Code monétaire et financier).

4. Améliorer la qualité de l'information financière et comptable sur l'entreprise

Un effort important en la matière doit être réalisé, notamment par des analyses plus poussées sur la sensibilité de la **situation de trésorerie** à l'évolution de la notation financière de l'entreprise et sur les risques qu'implique l'utilisation d'instruments financiers à des fins spéculatives.

5. Mettre en place un « code de gouvernement » de la place de Paris

Ce code, élaboré par les acteurs de la place de Paris, proposerait aux entreprises un **ensemble de principes et de recommandations de bon gouvernement**. L'autorité de marché effectuerait un contrôle *a posteriori* de l'adhésion de chaque entreprise cotée aux recommandations du Code de la place ou de la mention par l'entreprise des dispositions du code auxquelles elle a choisi de déroger.

Publication de référence

– *Mieux gouverner l'entreprise*
mars 2003